

INSTRUCTION PUBLIQUE.

d'une école intermédiaire. Ces écoles reçoivent de généreuses subventions, basées sur le nombre de leurs élèves, leur matériel scolaire et le cadre de leur programme.

Ecoles du soir.—L'importance de l'école du soir est devenue indiscutable. Par son aide, l'étranger adulte parvient à obtenir une connaissance de la langue anglaise, qui suffit à ses besoins immédiats; les jeunes gens ayant quitté l'école trop tôt s'efforcent de compléter leurs notions rudimentaires; enfin, les plus studieux, les plus énergiques cherchent à y acquérir les connaissances spéciales indispensables pour les positions qu'ils convoitent. Cette œuvre a fonctionné dans une quarantaine de localités de cette province, au cours de l'année dernière.

Études spéciales.—Les écoles secondaires du Manitoba dispensent l'enseignement préparatoire aux études universitaires; elles inculquent aussi aux instituteurs une culture générale. En dehors de ces matières, certaines écoles donnent un enseignement commercial et des cours spéciaux d'agriculture et d'économie domestique; enfin les écoles techniques de la cité de Winnipeg enseignent les différentes branches des sciences ménagères en même temps que l'imprimerie, l'électricité, la forge, la mécanique et l'ajustage, l'ébénisterie, le modelage et le dessin industriel.

Formation des instituteurs.—Tout candidat à l'admission dans une école normale doit être possesseur d'un diplôme du degré XI, lequel implique un séjour de trois années entières dans une haute école. Le cours complet à l'école normale, pour l'obtention d'un brevet d'enseignement de deuxième classe (qui est permanent) dure trente-huit semaines, y compris quatre semaines passées au Collège d'Agriculture pour y apprendre les éléments de la culture, les sciences naturelles et le jardinage scolaire. Les étudiants peuvent compléter leur année d'études en un seul cours aux écoles normales provinciales de Winnipeg ou de Brandon, ou bien ils ont le choix de suivre un cours élémentaire de quinze semaines, qui leur confère un brevet d'enseignement de troisième classe, valable pour trois ans; après avoir enseigné pendant au moins un an, ils peuvent retourner à l'école normale provinciale pour y terminer leurs études et obtenir un brevet d'enseignement permanent. Ces cours élémentaires sont donnés annuellement à Portage la Prairie, Manitou et Dauphin, de même qu'à Winnipeg et à Brandon. A l'école de Winnipeg, on se préoccupe surtout de préparer des maîtres pour les écoles des villes, tandis que ceux qui se destinent à l'enseignement rural fréquentent l'école de Brandon.

Cours spéciaux pour les instituteurs.—Chaque année, pendant les mois d'été, une école de Sciences et Travaux Manuels permet aux instituteurs désireux d'agrandir le cercle de leurs connaissances de suivre des cours spéciaux de jardinage scolaire, de sciences naturelles, des métiers travaillant le bois et le fer, de science ménagère, d'économie domestique, de surveillance des jeux et amusements et de français (oral) pour les professeurs des hautes écoles.

Voyages à l'étranger.—Le mouvement: "Hands across the Seas," organisé sous les auspices du ministère permet au personnel enseignant de voyager à l'étranger à frais réduits. Déjà 496 instituteurs ou institutrices ont bénéficié des avantages à eux offerts, visitant les Iles Britan-